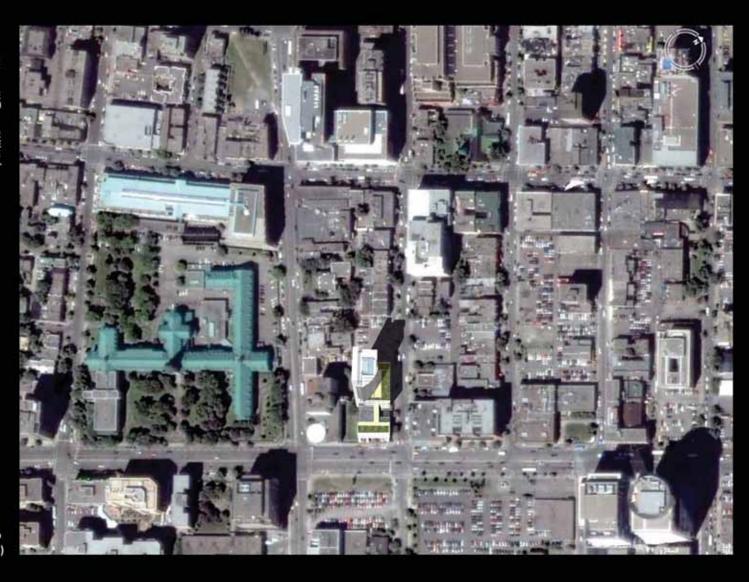
INTRODUCTION À L'ETUDE D'OMBRE, FAITE SUR LES QUATRE SAISONS DE L'ANNÉE, AVEC ET SANS LE NOUVEAU BATIMENT :

LE NOUVEAU BATIMENT S'INCRIT DANS LE ZONAGE. LA LIMITE DE HAUTEUR EST DE 120 MÉTRES, IL EN FAIT ENVIRON 108 MÉTRES.

L'EMPRISE SUR LE TERRAIN EST DE 72% SUR LES PREMIERS NIVEAUX, ENSUITE LE VOLUME SE DETACHE, ETROIT, ARTICULE ET COURBE À L'EST POUR OUVRIR D'AVANTAGE LA PERS-PECTIVE.



INTEGRATION MAP 2004 (navurb.com)





